

Le quinze de 7bre 1712 apres les pub.
 de trois bans faites entre Adrien
françois Carré fils de Joseph et Marie jacqueline
 Drogue meunier en la paroisse, et
Marie françoise pruvost fille de philippe manouvrier
 audit lieu et Marie Madelaine
 Domain nayant reconnu aucun
 empeschement a leur pretendu mariage
 je soussigné curé de wisernes les ay
 conjoins et lié dans le sacré lien du
 mariage en presence de françois Carré
 frere audit Adrien, de vincent sterin
 jeune homme a marier de la
 paroisse, de Marie Catherine limoisin
 fille de philippe et jenne le prestre
 laboureur audit lieu Adrien françois
 Carré a signé avec moy, tous les
 autres ayant déclaré ne le scavoit
 ont posé leur marcque ordinaire
 Adrien Carré - Marie françoise
 pruvost
 Marcque de françois + Carré
 Marcque de vincent + sterin
 Marcque de Marie Catherine + sterins
 Marcque de jenne Therese + Limoisin
 J le Chatelain

M.1712.9.15 le quinze de 7bre 1712 apres les pub. de trois bans faites entre Adrien
françois Carré fils de Joseph et Marie jacqueline Drogue meunier en la paroisse, et
Marie françoise pruvost fille de philippe manouvrier audit lieu et Marie Madelaine
 Domain nayant reconnu aucun empeschement a leur pretendu mariage je soussigné
 curé de wisernes les ay conjoins et lié dans le sacré lien du mariage en presence de
 françois Carré frere audit Adrien, de vincent sterin jeune homme a marier de la
 paroisse, de Marie Catherine limoisin fille de philippe et jenne le prestre laboureur
 audit lieu Adrien françois Carré a signé avec moy, tous les autres ayant déclaré ne le
 scavoit ont posé leur marcque ordinaire

Adrien A Carré

Marcque de Marie françoise + pruvost

Marcque de françois + Carré

Marcque de vincent + sterin

Marcque de Marie Catherine + sterins

Marcque de jenne Therese + Limoisin

J le Chatelain